



District de l'Aude de Football



04.68.47.39.60



secretariat@audé.fff.fr



Cité des sports - 11 000 CARCASSONNE
10 avenue du général sarrail

Comité de direction

Réunion Telegram du 17/11/2025

Président : M. Pierre MICHEAU

Présents : Messieurs Tisseur Jérôme, Lopez Cédric, Khouchane Nasser, Valat Guillaume, Tayebi Jihed, Renou Laurent, Vivo Sébastien, Moureau Benjamin, Carrasco David, Drouin Alain, Boffelli Patrice, Peyras Thomas, Varilles Franck, Talandier Francis, Froment Nicolas, Barthe Bernard

Mesdames Bellaboid Myriam, Giner Fabienne, Marie Eve Dumons

Excusé : Montespan Henri, Flamant David

Nouveau dispositif carton blanc

Le Comité Directeur valide le nouveau dispositif du carton blanc, il sera effectif dès le début de la phase retour de tous les championnats.

Trois réunions de secteurs sont programmées pour information aux clubs de ce nouveau dispositif. Ces réunions auront lieu à :

Limoux le 20/11/2025 à 19h

Narbonne le 27/11/2025 à 19h

Alzonne le 04/12/2025 à 19h

RAPPEL DU NOUVEAU DISPOSITIF

Un nouveau dispositif carton blanc a été adopté par le COMEX de la FFF le 13 juin 2025. Nous souhaitons appliquer ce nouveau dispositif dans l'Aude. Ce règlement du carton blanc nous permettra aussi d'appliquer cette disposition fédérale mais également d'être homogène avec les autres districts (09, 31,...).

1ère modification :

- cumul de 2 cartons blancs = Exclusion
- cumul 1 carton blanc et un carton jaune = Exclusion



District de l'Aude de Football



04.68.47.39.60



secretariat@audé.fff.fr



Cité des sports - 11 000 CARCASSONNE

10 avenue du général sarrail

2ème modification :

Carton blanc à un coach :

L'arbitre interrompt le jeu et adresse un carton blanc à l'officiel d'équipe qui vient de se rendre coupable de désapprobation des décisions par paroles ou par gestes.

Avec un bras tendu à l'horizontale en direction du capitaine de cette équipe, il indique ensuite que ce carton implique l'exclusion temporaire du capitaine pour une durée de dix minutes de jeu effectif.

Durant cette période, l'équipe joue avec un joueur en moins. Un autre joueur de champ, appelé « vice-capitaine » et désigné par le capitaine auprès de l'arbitre lors de la signature de la feuille de match avant la rencontre est nommé pour porter temporairement le brassard de capitaine.

Si le capitaine est le gardien de but, alors c'est le « vice-capitaine » qui est concerné pour effectuer les dix minutes d'exclusion temporaire.

Le Comité décide de lancer des soirées thématiques par secteur, en commençant par des réunions dédiées aux nouvelles lois de l'arbitrage.

Ces rendez-vous permettront d'informer, de former et de sensibiliser l'ensemble des acteurs du football départemental.

Le Président
Pierre Micheau

Le Secrétaire Général
Varilles Franck